

Comment démarre-t-on une Accorderie ?

Huguette Lépine
Directrice générale du Réseau Accorderie

Au Québec

Vous êtes séduits par le concept Accorderie. Vous croyez fermement que votre communauté bénéficierait d'un tel réseau d'échanges pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion et créer du lien social. Vous aimeriez savoir par où commencer.

Le site sur la Toile des Accorderies renferme une grande quantité d'information utile sous forme de textes ou de vidéos. Si vous êtes encore plus emballés à la suite de vos lectures, communiquez avec le Réseau Accorderie qui pourra vous faire parvenir de l'information sur le démarrage d'une Accorderie, organiser une rencontre d'information dans votre communauté et vous accompagner dans votre projet.

La première étape : mobiliser la communauté

La première étape consiste à mobiliser les forces vives de votre communauté autour du projet d'Accorderie. L'information fournie par le Réseau permettra d'alimenter les personnes susceptibles de se joindre à un comité d'implantation et de susciter l'intérêt d'un organisme porteur. Le Réseau peut rencontrer avec vous ces personnes pour présenter les Accorderies, leur fonctionnement et les différentes étapes de démarrage.

Le comité d'implantation

Le comité d'implantation est formé d'acteurs de la communauté (organismes communautaires, organisations publiques et privées, etc.). Le comité aura pour mandat de rassembler et d'organiser les ressources requises pour l'implantation du projet, de faire la promotion du projet dans la communauté et de préparer le plan d'affaires.

Le groupe porteur

Le groupe porteur accompagnera techniquement et financièrement le projet d'Accorderie. C'est lui qui signera les documents contractuels avec le Réseau au nom de l'Accorderie en devenir et en sera responsable jusqu'à sa pleine autonomie. C'est souvent lui qui loge l'Accorderie et qui lui



fournit les commodités. Un organisme communautaire, une coopérative, une municipalité ou une fondation peuvent être des organismes porteurs.

La deuxième étape : demande d'adhésion au Réseau Accorderie et plan d'affaires

Les instigateurs du projet devront faire la démonstration de sa faisabilité, de son ancrage local solide et de son autonomie de fonctionnement pour les premières années et les perspectives d'un financement durable.

Le Réseau Accorderie a pour mission d'agir pour la transformation sociale en accompagnant le développement des Accorderies. Le Réseau a donc tout intérêt à ce que les projets soient des succès. C'est ainsi qu'il soutient les comités d'implantation pour que ceux-ci soient en mesure de réunir les conditions pour que l'Accorderie développe son plein potentiel. Le Réseau poursuivra son accompagnement et assurera un support même après le démarrage du projet. Il fournira l'accès à la plateforme informatique, à la formation de base, au perfectionnement et à l'accompagnement de l'équipe, favorisera l'échange et l'entraide entre les Accorderies.

À l'extérieur du Québec

Si vous habitez à l'extérieur du Québec ou du Canada, communiquez avec le Réseau Accorderie qui vous fournira l'information de base et conviendra avec vous de la meilleure façon de vous accompagner (reseau@accorderie.ca). Si vous habitez en France, contactez le [Réseau des Accorderies de France](#) qui a été mis sur pied en 2013 grâce à une entente avec le Réseau Accorderie.

Le modèle Accorderie suscite un grand intérêt à travers le monde. Uniquement depuis 2011, le Réseau Accorderie a reçu plus de 200 demandes d'intérêt autant de l'Europe, de l'Afrique, de l'Amérique du Sud, de l'Asie, des provinces canadiennes et des États-Unis.

Tout développement d'Accorderies, quel que soit le territoire, doit intégrer un mécanisme d'accompagnement, de formation et de suivi visant à soutenir et à faciliter le travail d'implantation des promoteurs et à garantir le respect du modèle Accorderie à long terme.

Pour le développement à l'international, une convention doit être signée avec le Réseau Accorderie situé à Québec qui réaffirme l'origine et la propriété intellectuelle du modèle, les principes fondamentaux et les conditions de réussite d'une l'Accorderie.

Les dix conditions essentielles pour devenir une Accorderie

Peu importe l'endroit dans le monde où naîtra une Accorderie, un projet devra respecter dix conditions essentielles pour prétendre à devenir une Accorderie.



1. Une mission et des valeurs

La mission d'une Accorderie est de développer un réseau d'échange de services accessible à toutes les personnes qui désirent améliorer leurs conditions de vie, notamment au plan socioéconomique, et ainsi combattre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle s'appuie sur des valeurs de solidarité et de coopération. Le groupe porteur reconnaît et se sent concerné par les causes structurelles de la pauvreté.

2. Une corporation consacrée à sa mission

Les acteurs désirant démarrer une Accorderie fondent une entreprise d'économie sociale et solidaire constituée en organisme à but non lucratif consacré entièrement à cette mission.

3. De l'échange de services basé uniquement sur l'échange de temps

L'échange de services est basé uniquement sur le temps. Il se concrétise dans une monnaie sociale dont la seule valeur est calculée en temps. Il n'y a pas de troc de matériel ou d'objet. Il n'y a pas d'échange d'argent ou de facturation de frais lors d'un échange de services, sauf pour le remboursement des dépenses liées au service rendu.

4. De l'échange de services basé sur l'égalité

Une heure de service rendu est égale à une heure de service reçu. La valeur du temps est égale pour tous et toutes. La contribution de chaque AccordeurE est reconnue à la même valeur, quels que soient la nature, la complexité ou l'effort reliés au service échangé.

5. Des échanges individuels et associatifs et des activités collectives d'échange

L'échange de services comporte à la fois un volet individuel, des activités collectives d'échange et un volet associatif.

Par échange individuel, on entend un échange de services entre deux AccordeurEs ou entre un ou une AccordeurE et un petit groupe d'AccordeurEs. Le temps échangé est tiré directement du compte d'un Accordeur à un ou plusieurs autres comptes d'Accordeurs.

Par activité collective d'échange, on entend un service d'intérêt « général » qui s'adresse à l'ensemble des AccordeurEs. Ces activités collectives d'échange peuvent concerner simultanément plusieurs accordeurs et plusieurs échanges. Ce qui caractérise l'activité collective d'échange, c'est que L'Accorderie sert d'intermédiaire, c'est-à-dire qu'elle reçoit les paiements et débourse les heures pour le service offert. Les activités collectives d'échange peuvent prendre plusieurs formes telles qu'un groupe d'achats, du crédit solidaire, etc.



Par échange associatif, on entend les services achetés par L'Accorderie à un ou plusieurs AccordeurE-s pour couvrir ses propres besoins d'organisation et de fonctionnement ou ses activités courantes. Ce qui le caractérise, c'est que L'Accorderie est toujours l'acheteur.

6. Une gestion basée aussi sur l'échange

La gestion d'une Accorderie est basée sur le même système d'échange. Le seul bénévolat dans une Accorderie, c'est la participation aux réunions du conseil d'administration. Les AccordeurEs qui contribuent à un comité de travail reçoivent des heures en fonction du temps investi.

7. Une organisation basée aussi sur l'échange

Une part significative des besoins internes à l'organisation est couverte par l'échange de services. Les AccordeurEs qui accomplissent une tâche pour le fonctionnement d'une Accorderie (relance téléphonique, envoi postal, entretien du matériel, enquête auprès des AccordeurEs, accueil, séances d'information, etc.) sont rémunérés en heures en fonction du temps investi.

8. Un système ouvert à toutes les personnes intéressées à devenir AccordeurE

Pour échanger des services, il faut être un ou une AccordeurE. Toutes les personnes intéressées et prêtes à échanger des services peuvent devenir AccordeurEs, dans la mesure où elles adhèrent à la mission et aux règles spécifiques de chaque Accorderie.

9. La participation des personnes concernées

Une Accorderie fonctionne sur la base de la prise en charge de l'organisme par ses membres. Les AccordeurEs sont impliqués dans les instances et dans l'organisation des activités du système d'échange de services. Ce sont les AccordeurEs qui prennent l'initiative des activités offertes aux AccordeurEs. Les salariés n'ont pour fonction que d'en faciliter la réalisation en apportant leur soutien.

10. L'enracinement local

Partant du point de vue que l'échange de services se développe sur la base de la proximité et d'un sentiment d'appartenance, une Accorderie s'installe dans une communauté (quartier, village ou petite ville, MRC, etc.) où elle contribue à y renforcer le tissu social.

Les conditions de succès d'une Accorderie

Pour faire un succès d'un projet d'Accorderie, celui-ci doit réunir les conditions suivantes :



Un cadre financier favorable au développement du projet d'Accorderie

Les acteurs désirant démarrer une Accorderie doivent s'engager à garantir la pérennité financière du projet ou s'assurer que des partenaires prendront un tel engagement. Le financement vise à assurer une permanence et des lieux physiques accessibles et convenables.

La diversité de la situation socioéconomique des AccordeurEs

Réunir des AccordeurEs vivant des réalités socioéconomiques diversifiées. Cette mixité sociale permet une plus grande gamme d'échange de services et, conséquemment, le développement de l'organisme. Les liens de solidarité intergénérationnelle, interculturelle, femmes/hommes et entre classes sociales différentes créent un levier économique qui bénéficie à tous et toutes les AccordeurEs.

L'enracinement dans un milieu et la proximité

Une Accorderie doit être portée par les gens du milieu. Elle devient ainsi un lieu de confiance et de pratique de solidarité économique et sociale. Une Accorderie accueille facilement, sans formalisme ni contrainte, les AccordeurEs et toutes les personnes intéressées à devenir des AccordeurEs.

Un lieu de valorisation et de participation citoyenne

Une Accorderie valorise les talents, les contributions et les initiatives de chacun équitablement. Elle est un lieu de rencontre ouvert favorisant une pratique de participation citoyenne. Les activités sont à l'initiative des AccordeurEs. Ce sont les AccordeurEs qui décident quel type de services est plus important.

Des dirigeants et des salariés engagés

Les acteurs désirant démarrer une Accorderie s'assurent que les personnes occupant des postes clés, comme la présidence de l'organisme et la personne embauchée à la coordination, croient au projet et le comprennent réellement. Ces personnes doivent s'engager selon des valeurs d'égalité, de solidarité, d'inclusion, de justice sociale et de participation démocratique.

L'organisation d'un système d'échange de qualité

Une Accorderie veille à la qualité des services échangés. L'échange de temps qui remplace un paiement en argent ne dispense pas de l'exigence de la qualité de l'échange et du service.

Une information en continu

Les AccordeurEs doivent être continuellement informés des activités à venir par courriel, par téléphone, par courrier, de vive voix, etc. Plus les AccordeurEs sont informés, plus il y a de chances qu'ils ou qu'elles participent.



Association de différents acteurs

Une Accorderie suppose un changement de paradigme : envisager le changement social par la justice et la solidarité plutôt que par la charité. Une Accorderie s'implante en véhiculant ce changement et en s'associant à d'autres acteurs comme des personnes et des groupes qui portent des objectifs ou une philosophie similaire ou complémentaire, des groupes qui proposent d'autres modèles d'échange.

Au plaisir d'échanger avec vous !

Réseau Accorderie ■ www.accorderie.ca ■ reseau@accorderie.ca ■ (418) 524-2597

